



Aix en Provence



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-26**

Séance publique du

28 avril 2014

**Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140428-45444-DE-1-1_0
Date de signature :
Date de réception : mardi 29 avril 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DU SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE (SMED13)

Le 28 avril 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 22/04/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, M. Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Coralie JAUSSAUD, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Françoise TERME à Mme Danielle SANTAMARIA.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire :

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
Direction Générale des Services
Techniques
D.A.S.T Environnement Urbain et
Hydraulique

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 AVRIL 2014

Nomenclature : 8.8
Environnement

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DU SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE (SMED13)-
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Créé en 1994, le Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône (SMED 13) est un regroupement de communes qui concerne le pouvoir concédant de distribution publique d'énergie électrique et de gaz. 118 communes du département sont adhérentes.

Pour la commune d'Aix-en-Provence, le Syndicat exerce notamment une compétence de maîtrise d'ouvrage des travaux destinés à l'intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique et de communications électroniques dans l'environnement, co-financés par la ville et le concessionnaire ErDF.

A ce titre, le SMED peut participer activement à la politique d'efficacité énergétique qui s'impose à nous compte tenu de l'évolution prévisible du coût de l'énergie d'une part, et de la réduction des dotations de l'Etat d'autre part. J'ai souhaité, pour ce faire, charger l'adjoint traditionnel en charge du bâtiment, des travaux et de la gestion des fluides, de la définition d'une politique d'efficacité énergétique qui vous sera prochainement proposée.

Selon les statuts de ce Syndicat, adoptés le 16 octobre 1997, modifiés le 20 septembre 2005, le Conseil Municipal doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein du Comité Syndical de cette structure.

Selon les dispositions de l'Article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une nomination ou une présentation est votée à bulletin secret ; après deux tours de scrutin secret, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, à égalité de voix l'élection est acquise au plus âgé.

Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidature, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant et il en est donné lecture par le maire.

Compte tenu de ces indications, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette désignation,
- **PROCEDER**, dans les conditions précitées, à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant devant siéger au sein du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône (SMED 13).

DL.2014-26 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DU
SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE (SMED13)-

ONT ETE DESIGNES :

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 29/04/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

Rapport N°: 02.25

- DESIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DU SYNDICAT MIXTE D'ÉNERGIE DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE (SMED13)

ONT ETE DESIGNES

1 élu titulaire

- Jules SUSINI

1 élu suppléant

- Odile BONTHOUX